

Vous êtes  
une TPE et PME  
DU BTP, DU NETTOYAGE  
OU DE LA MAINTENANCE ?



**L'AIDE  
STOP  
AMIANTE**

➔ Jusqu'à **25 000 €**  
de subvention



**OFFRE LIMITÉE, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018.**  
Bénéficiez d'une aide financière et réduisez les risques pour vos salariés.

Pour plus d'infos, connectez-vous sur [ameli.fr/employeurs](http://ameli.fr/employeurs) et contactez votre caisse régionale CARSAT, CRAMIF (pour l'Île de France) ou CGSS (pour les DOMS).